

Pour vos déchets produits en **2024**, vous paierez :

- En février et en août 2024, sur chaque facture semestrielle, la moitié de l'abonnement et du forfait,
- En février 2025 la part variable, seulement si vous avez fait plus de 13 levées du bac ordures ménagères dans l'année et si vous avez effectué des dépôts d'ordures ménagères dans les conteneurs à contrôle d'accès. Pour calculer la part variable, il faut multiplier le nombre de levées supplémentaires ou de dépôts par les coûts unitaires indiqués dans la grille.

<b>Foyers (résidents à l'année ou saisonniers), professionnels, administrations, associations collectés en conteneurs 2 roues.</b>						
Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac	Abonnement au service	Forfait incluant <b>13 levées</b>	<b>Abonnement + forfait</b>	Prix de la levée supplémentaire de la <b>14<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup></b>	Prix de la levée supplémentaire à partir de la <b>17<sup>ème</sup></b>
1 pers.	80 litres	122,38 €	21,10 €	<b>143,48 €</b>	2,11 €	4,22 €
2 pers.	120 litres	122,38 €	65,41 €	<b>187,79 €</b>	4,22 €	8,44 €
3 pers.	180 litres	122,38 €	135,04 €	<b>257,42 €</b>	6,33 €	12,66 €
4 pers.	240 litres	122,38 €	198,34 €	<b>320,72 €</b>	8,44 €	16,88 €
5 pers. et plus	340 litres	122,38 €	308,06 €	<b>430,44 €</b>	10,55 €	23,21 €

  

<b>Foyers (résidents à l'année ou saisonniers), professionnels, administrations, associations collectés en conteneurs 4 roues.</b>					
	Abonnement au service	Forfait incluant <b>26 levées</b>	<b>Abonnement + forfait</b>	Prix de la levée supplémentaire de la <b>27<sup>ème</sup> à la 40<sup>ème</sup></b>	Prix de la levée supplémentaire à partir de la <b>41<sup>ème</sup></b>
770 litres	122,38 €	1 544,52 €	<b>1 666,90 €</b>	14,77 €	33,76 €

  

<b>Abonnés souhaitant utiliser les conteneurs collectifs à contrôle d'accès pour le dépôt d'ordures ménagères résiduelles (avec système clé EMZ jusqu'à fin juillet 2024).</b>			
	Abonnement au service	PART VARIABLE Prix du <b>dépôt</b>	<b>Caution par clé</b>
Clé	122,38 €	2,30 €	20 €

  

<b>Abonnés souhaitant utiliser les conteneurs collectifs en complément des conteneurs pour le dépôt d'ordures ménagères résiduelles (avec carte déchèterie ou application mobile)</b>	
Prix du dépôt	
	2,30 €

  

<b>Carte prépayée pour accès aux conteneurs collectifs à contrôle d'accès</b>	
Carte prépayée avec 1 dépôt d'ordures ménagères résiduelles	2,30 €
Carte prépayée avec 2 dépôts d'ordures ménagères résiduelles	4,60 €

  

<b>Professionnels, administrations, associations utilisant uniquement le service de la déchèterie, les plateformes déchets verts et les points d'apport volontaire (verre et papiers)</b>	
Abonnement annuel au service	
	122,38 €

## QUI PAYE LA REDEVANCE DÉCHETS ?

Tous les usagers du service de collecte des déchets ménagers ainsi que les usagers de la déchèterie, des plateformes déchets verts, et les points d'apport volontaires paient la Redevance Déchets.

**Vous êtes propriétaire de votre logement individuel ou local professionnel :** vous recevrez directement votre facture de votre Redevance Déchets.

**Vous êtes propriétaire (bailleur) d'un immeuble d'habitation collective et les locataire ne peuvent pas disposer d'un bac individuel :** vous recevrez directement la redevance totale de l'immeuble qui sera à répartir entre les locataires de l'immeuble comme les autres charges.

**Vous êtes locataire d'une maison individuelle ou d'un appartement et vous êtes détenteur d'un bac individuel :** vous recevrez directement votre facture de Redevance Déchets.

## IMPORTANT : PRÉVENIR LE SERVICE DÉCHETS EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION.

Il est impératif de communiquer le plus rapidement possible tout déménagement ou changement dans la composition de votre foyer par téléphone au **02.97.65.16.16** ou par mail **dechets@bbo-communauté.bzh**. Les tarifs sont calculés au prorata et au jour près de l'utilisation du service. Tout changement de dotation impliquant un changement de facturation est calculé par jour calendaire.

**Service Déchets - ouvert au public uniquement le matin de 9h à 12h.**

# Les consignes de tri

## Emballages

Dans le bac à couvercle jaune

Bien vidés, non imbriqués  
et en vrac dans le bac.

Emballages  
en plastique



Emballages  
et briques en carton



Boîtes métalliques,  
aérosols, canettes



## Biodéchets

Dans le composteur individuel ou collectif

Épluchures,  
restes de repas



Marc de café,  
sachet de thé



Papier essuie-tout,  
mouchoirs



## Papiers

Dans la colonne à papiers

Pas de papier cadeau plastifié, métallisé.  
Suremballages en plastique dans les emballages.

Prospectus,  
magazines, journaux,  
enveloppes, papiers d'écriture



## Verre

Dans la colonne à verre

Pas de vaisselle, ni miroir.  
Capsules, couvercles dans les emballages.

Bouteilles et  
pots en verre



## Ordures ménagères

Dans le bac gris à couvercle vert

Articles d'hygiène, couches,  
lingettes et déchets divers

